d'or, à quatre pals de gueules, et un chef tiercé en pal, au 1 d'argent, à une croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même; au 2 d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, brisé en chef d'un lambel de cinq pendants de gueules; et au 3 d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, et une bordure de gueules. — **Alençon**, en Normandie : semé de France, à la bordure cousue de gueules, chargée de dix besants d'or. — **Amboise** : d'or, à deux pals de gueules, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Amiens**, en Picardie : de gueules, à une vigne d'argent, au chef cousu d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Angers**, dans l'Anjou : de gueules, à la clef d'argent mise en pal, au chef cousu d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or; celle du milieu couverte par la clef brochante sur le tout. — **Angleterre** : écartelé, au 1, parti d'Angleterre, qui est de gueules, à trois léopards d'or, l'un sur l'autre, armés et lampassés d'azur; parti d'Ecosse, qui est d'or, au lion de gueules, enfermé dans un double trescheur, fleurdelisé et contre-fleurdelisé du même; au 2 de France, à cause de la prétention que forma Edouard III, roi d'Angleterre, sur la France; au 3 d'Irlande, qui est de gueules, à la barre d'or; au 4 de Brunswick-Lunebourg, électeur de Hanovre, la couronne rehaussée à croix pattée, et deux *fleurs* de lis entre deux, avec l'ordre de la Jarretière autour de l'écu. Le prince de Galles, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, comme le Dauphin l'était en France, porte : écartelé, aux 1 et 4 de France; aux 2 et 3 d'Angleterre, ayant en chef un lambel d'or de trois pendants. — **Angoulême** : d'azur, à deux d'argent, maçonnées de sable, jointes par un mur aussi d'argent, maçonné et ajouré d'une porte de sable, surmonté d'une *fleur* de lis couronnée à la royale du même. — **Antibes**, en Provence : d'azur, à une croix d'argent, cantonnée de quatre *fleurs* de lis d'or, et un lambel de gueules mouvant du chef, et brochant sur le montant de la croix. — **Arras** : semé de France, au lambel de gueules, de trois pendants, chargé chacun de trois tourelles d'or. — **Auvergne** : d'or, à une tour de gueules, semée de *fleurs* de lis d'or. — **Auvergne** ancien : écartelé, aux 1 et 4 d'or, au chevron d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or; aux 2 et 3 de gueules, à trois lions d'argent. — **Avranches** : d'azur, à la tour d'argent, en forme de porte de ville, accostée de deux *fleurs* de lis d'or, surmontée d'un dauphin du même en chef, et une *fleur* de lis d'or, accostée de deux croissants d'argent. — **Auxonne**, en Bourgogne : parti, au 1 coupé de Bourgogne; au 2 d'azur, à la croix ancrée d'argent.

Bergerac : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, parti aussi d'azur, à un dragon volant d'or, lampassé de gueules et posé en pal. — **Berry**, province : de France, à la bordure engrêlée de gueules. — **Besançon** : d'azur, à un livre ouvert d'argent, accompagné de trois *fleurs* de lis, deux en chef et une en pointe. — **Béziers** : d'argent, à trois fasces de gueules, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Blois** : d'or, au porc-épic contourné de sable, oreillé de gueules, soutenu d'un écusson d'azur, chargé d'une *fleur* de lis d'or. — **Belle-Isle-en-Mer**, en Bretagne : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or. — **Boulogne-sur-Mer** : de gueules, à un cygne d'argent becqué, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Bourges** : d'azur, à trois moutons d'argent, accornés de sable, accolés de gueules et clarinés d'or, passants sur une terrasse de sinople, à la bordure engrêlée de gueules, le tout surmonté d'un chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Bourgogne**, province : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, à la bordure componnée d'argent, et de gueules, qui est de Bourgogne moderne; aux 2 et 3 bandé d'or et d'azur, de six pièces, à la bordure de gueules, qui est Bourgogne ancien. — **Brest** : parti de France et de Bretagne. — **Brisac**, en Alsace : de gueules, à une montagne de six coupeaux d'argent, mouvante de la pointe, au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or, posées deux et une.

Caen, en Normandie : coupé d'azur et de gueules, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Cahors** : d'azur, à un livre ouvert d'argent, accompagné de trois *fleurs* de lis d'or, deux en flanc et une en pointe. — **Calais** : d'azur, à une *fleur* de lis couronnée d'or, accompagnée en pointe d'une *fleur* de lis d'argent. — **Carcassonne** : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, à un grand mur du même, maçonné de sable, derrière trois tours rondes, aussi d'or, maçonnées de sable, celle du milieu plus haute, ayant une grande porte sur laquelle un agneau pascal d'argent. — **Castelnaudary** : de gueules, à une tour d'argent, donjonnée de trois pièces du même, maçonnée de sable, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Châlons**, en Champagne : d'azur, à la croix d'or, accompagnée de quatre *fleurs* de lis du même. — **Chartres** : de gueules, à trois pièces de monnaie de ses anciens comtes marquées de C gothiques et de *fleurs* de lis, au chef cousu de France. — **Châteauneuf**, en Normandie : d'azur, à un château d'argent, surmonté de trois *fleurs* de lis d'or, rangées en chef. — **Château-Thierry**, duché-pairie : de France, au lambel d'argent, à trois pendants. — **Châtellerault**, duché-pairie : de Bourbon, à la bande brisée en chef d'un quartier d'or au dauphin d'azur. — **Chaumont** : parti, au 1 de gueules, à une demi-escarboucle pommetée et fleurdelisée d'or, mouvante de la partition; au 2 d'azur, à une bande d'argent, côtoyée de deux cotices potencées et contre-potencées d'or; au chef d'azur, brochant sur le tout, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Chinon** : de gueules, à trois châteaux, composés chacun de trois tours d'or, pavillonnés et girouettés du même, posés deux et un, accompagnés de trois *fleurs* de lis aussi d'or, posées deux et une. — **Clermont**, en Auvergne : d'azur, à une croix d'or, vidée de gueules et cantonnée de quatre *fleurs* de lis d'or. — **Clermont**, en Languedoc : d'argent, à une fasce de gueules, accompagnée en chef de deux mouchetures d'hermine de sable, et en pointe d'un tourteau de gueules, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Coblentz**, en Allemagne : d'argent, à une *fleur* de lis de gueules.

Dauphiné, province : écartelé, aux 1 et 4 de France; aux 2 et 3 d'or, au dauphin d'azur. — **Dax** : d'azur, à une tour crénelée d'argent, maçonnée de sable et sommée d'une autre tour d'argent, surmontée d'une *fleur* de lis d'or, et posée à dextre sur une terrasse d'argent, coupée et soutenue d'une rivière du même en pointe, et un lion d'or rampant contre la tour à sénestre. — **Digne**, en Provence : d'azur, à une *fleur* de lis d'or en cœur, accompagnée d'une cotice d'argent en chef et de la lettre D du même en pointe. — **Dijon** : coupé, le chef parti de Bourgogne ancien et de Bourgogne moderne; la pointe de gueules pure; *alias :* de gueules plein, au chef parti, au 1 semé de France, à la bordure componnée d'argent et de gueules, qui est Bourgogne moderne; au 2 bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules, qui est Bourgogne ancien. — **Dol**, en Bretagne : d'azur, à une croix d'hermine, cantonnée de quatre quatre *fleurs* de lis d'or; *alias :* d'or, à trois losanges, posées deux et une, chargées chacune d'une billette d'argent, surchargées d'une moucheture d'hermine, au chef de France. — **Dôle**, en Franche-Comté : coupé, au 1 d'azur, chargé d'un lion naissant d'or, brochant sur un semé de billettes du même; au 2 de gueules, à un soleil rayonnant, pareillement d'or. (Le soleil ne date que de Louis XIV.) — **Dun-le-Roy** : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or en chef et un mouton d'argent passant en pointe.

Estampes ou **Étampes**, en Beauce : de gueules, à une tour crénelée d'or, flanquée de deux tourelles, en forme de guérite, du même, la tour couverte et ajourée de sable et chargée d'un écusson d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, posées deux et une; brisé en cœur d'un bâton raccourci et péri en bande de gueules, chargé de trois lionceaux d'argent. — **Evreux** : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, au bâton componné d'argent et de gueules.

Falaise : d'argent, à trois tours de gueules posées deux et une; au chef de gueules chargé de trois *fleurs* de lis d'argent. — **Ferrare** (la principauté de) : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, à la bordure endentée d'or et de gueules, par concession du roi Charles VI à Nicolas, duc de Ferrare. — **La Ferté-sous-Jouarre** : semé de France, au lion passant d'or. — **Fréjus** : de gueules, à une croix d'argent et un chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'azur.

Gien : de gueules, à trois tours d'argent posées sur un pont du même et sommées chacune d'une *fleur* de lis d'or. — **Gisors** : d'or, à un cerf couché de gueules, au chef d'azur chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Gournay** : de sable, au cavalier armé tenant une lance d'argent, surmontée d'une *fleur* de lis d'or, posée au milieu du chef. — **Grasse** : d'azur, à un agneau pascal avec sa banderole d'argent et accompagné de trois *fleurs* de lis d'or, deux en chef et une en pointe. — **Guise**, en Picardie : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, à un lion d'argent brochant sur le tout.

Harfleur : d'azur, à trois tours d'or posées deux et une, surmontées de trois *fleurs* de lis du même rangées en chef. — **Le Havre** : de gueules, à la salamandre d'or couronnée du même, au chef cousu de France. — **Honfleur** : de sable, à la tour d'argent sur une onde d'azur, accostée de deux *fleurs* de lis d'or, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or.

Ile-de-France, province : de France. — **Issoire** : d'argent, au sautoir de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Issoudun** : d'azur, au pairle d'or, accompagné de trois *fleurs* de lis mal ordonnées du même.

Laigle : d'or, à une aigle à deux têtes de sable, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Landau** : d'azur, à une tour d'or, sommée de deux tourelles du même, la porte ouverte du champ; le tout accompagné de huit *fleurs* de lis posées entre les tourelles, une dans la porte et trois à chaque flanc, l'une sur l'autre, la *fleur* de lis du milieu surmontée d'un petit écusson en cartouche d'argent, chargé d'un lion de sable et sommé d'une couronne fleurdelisée d'or. — **Libourne** : d'azur, à un navire flottant d'argent sur une mer du même, les mâts supportant chacun une *fleur* de lis d'or. — **Lille** : de gueules, à une *fleur* de lis d'argent. — **Limoges** : de gueules, à un buste de saint Martin de carnation, vêtu et diadémé d'or, accosté des lettres S et M à l'antique, du même; au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Louviers** : d'or, à deux loups de sable passants l'un sur l'autre, au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Lure** : de gueules, à trois tours d'argent maçonnées de sable, ouvertes de gueules sur un tertre d'argent, surmontées de trois *fleurs* de lis du même. — **Lyon** : de gueules, au lion d'argent, au chef cousu de France.

Le **Maine**, province : d'or, à la croix de gueules, au chef de France, ou : d'or, à la croix de gueules, chargée d'une clef d'argent et de trois chandeliers d'église du même; au chef de France (selon Palliot). — **Mantes** : parti, au 1 d'azur, à une *fleur* de lis d'or défaillante à sénestre du parti; au 2 de gueules, à un chêne de sinople, englanté d'or défaillant à dextre du parti. — La **Marche**, province : semé de France, à la cotice de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent. — **Marmande** : de gueules, à trois tours crénelées d'argent, maçonnées de sable en croix, et confrontées en cœur par leurs pieds, entre lesquels est posée une croix potencée aussi d'argent, cantonnée de quatre croisettes du même; au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Meaux** : parti de gueules et de sinople, à la lettre capitale gothique M d'or brochant sur le tout, au chef d'azur semé de *fleurs* de lis d'or. — **Moissac** : de gueules, à une croix pommetée de douze pièces d'argent et un chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Montargis** : d'azur, à la lettre M couronnée d'or, l'écu semé de *fleurs* de lis du même. — **Montauban** : de gueules, au saule arraché d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Mortagne** (la pairie de) : écartelé, aux 1 et 4 de France; aux 2 et 3 de Dauphiné. — **Moulins** : d'argent, à trois croix ancrées de sable, au chef de France.

Naples (l'ancien royaume de) : de France, au lambel de gueules, à cinq pendants. — **Narbonne** : de gueules, à une clef d'or posée en pal, sénestrée d'une croix archiépiscopale d'argent; au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Nemours** : d'argent, à une forêt d'arbres de sinople, sur un tertre du même; au chef semé de France, chargé d'un lambel d'or. — **Nevers** : de gueules, à trois châteaux, chacun flanqué de deux hautes tours d'or pavillonnées et girouettées du même, posés deux et un, accompagnés de cinq *fleurs* de lis aussi d'or, posées en sautoir, deux en chef, une en cœur et deux en pointe. — **Nevers**, comté-pairie : écartelé, aux 1 et 4, contre-écartelé, au 1 de Clèves, au 2 de la Marck, au 3 d'Artois, au 4 de Brabant; aux 1 et 3 contre-écartelé, aux 1 et 4 de Bourgogne moderne, au 2 de Rethel, au 3 d'Albret-Orval qui est écartelé aux 1 et 4 de France, aux 2 et 3 de gueules, à la bordure engrêlée d'argent. — **Niort** : semé de France, à la tour donjonnée d'argent, maçonnée de sable et ouverte de gueules. — **Nivernais**, province : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, à la bordure componnée d'argent et de sable. — **Nogent**, en Normandie . d'azur, au lion d'argent accosté de deux *fleurs* de lis d'or. — **Nogent**, de la généralité de Paris : d'azur, à une fasce potencée et contre-potencée d'or, accompagnée en chef d'un soleil, et en pointe de trois *fleurs* de lis, le tout d'or. — **Noyon**, comté-pairie : semé de France, à deux crosses adossées d'argent.

Orbec : d'azur à trois annelets d'or posés deux et un, et une *fleur* de lis d'or posée en cœur. — **Orléans** : de gueules, à trois cailloux d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Orléans**, duché-pairie : de France, au lambel à trois pendants d'argent.

Pamiers : écartelé, au 1 de gueules à un lion d'argent; au 2 de sable à une *fleur* de lis d'argent; au 3 d'or à trois fasces de gueules; au 4 de gueules à une aigle éployée d'argent, couronnée du même et une bordure de gueules avec l'inscription autour : *Sceau de la ville de Pamiers*, en lettres d'or. — **Paris** : de gueules, à un navire d'argent flottant sur des ondes du même; au chef cousu de France avec ces mots pour devise : *Fluctuat nec mergitur*. Il est bon de remarquer que rien ne légitime cette devise. C'est une tradition qui ne repose sur aucun fondement. D'ailleurs, par une ordonnance ou un décret, portant la date de 1812, Napoléon Ier défendit aux villes de prendre aucune espèce de devise. — **Pézénas**, en Languedoc : d'argent à trois fasces de gueules et un franc-quartier d'or chargé d'un dauphin d'azur, le tout sous un chef d'azur chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Philippsbourg** : parti, au 1 de sable, à une croix d'argent; au 2 d'azur à une *fleur* de lis à l'antique d'or. — **Picardie**, province : écartelé, aux 1 et 4 de France; aux 2 et 3 d'argent, à trois lionceaux de gueules posés deux et un rampant du côté sénestre. — **Pithiviers** : d'azur, à trois chardons d'or tigés et feuillés du même, posés deux et un, au chef de gueules chargé d'une *fleur* de lis d'or. — **Poitiers** : d'azur à une ville d'argent maçonnée de sable; au chef cousu de France. — **Pontoise** : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, au lambel d'hermine. — **Pontorson** : de gueules, au pont d'argent sur une onde d'azur surmontée d'un écu du même, à neuf *fleurs* de lis d'or posées en pal, trois, trois et trois, l'écu accosté de deux cygnes d'argent. — **Port-Louis** : d'or, à un gros clou de vaisseau de sable, portant sur la tête trois *fleurs* de lis d'or. — **Provence**, province : d'azur, à une *fleur* de lis d'or, surmontée d'une lambel de trois pendants de gueules.

Quercy, province : de gueules, au pont de cinq arches sur une rivière d'azur, supportant cinq tours d'argent, chaque tour surmontée d'une *fleur* de lis d'or. — **Quillebœuf** : de gueules, au taureau passant d'or, à trois *fleurs* de lis en chef du même.

La Réole : d'azur, à une porte de ville flanquée de deux tours d'argent et sommée de deux autres tours du même, le tout maçonné de sable et surmonté de trois *fleurs* de lis d'or, rangées en chef avec cette légende autour : *Urbs regula ducatus Aquitaniæ.* — **Reims** : d'argent, à une branche d'olivier de sinople, remplissant le champ; au chef semé de France. — **Riom** : d'azur, à deux *fleurs* de lis d'or, coupé du même, à un gonfanon de gueules frangé de sinople. — **Rouen**, capitale de la Normandie : de gueules, à un agneau pascal d'argent, la tête contournée et diadémée d'or; au chef cousu de France.

Saint-Affrique : d'or, à une croix d'azur fleurdelisée, coupée d'un croisillon en pointe : au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Saint-Brieuc** : d'azur, à la dextrochère d'argent, chargée d'un faucon d'or et surmontée d'une *fleur* de lis du même. — **Saint-Denis** : semé de France, au chef d'argent, chargé des mots : *Montjoie saint Denis* de sable. — **Saint-Flour** : parti d'azur et d'or, semé de *fleurs* de lis de l'un en l'autre, et une bordure engrêlée de gueules. — **Saint-Quentin** : d'azur, au chef d'argent, accompagné de trois *fleurs* de lis d'or. — **Saint-Sever** : mi-parti d'azur et de gueules, le premier à une *fleur* de lis d'or en chef et une demi-*fleur* de lis du même en pointe mouvante de la partition; et le second à deux mouchetures d'hermine d'argent posées l'une sur l'autre et mouvantes de la partition, sénestrées de trois autres mouchetures d'hermine, posées aussi l'une sur l'autre. — **Saint-Simon**, duché-pairie : écartelé, aux 1 et 4 échiqueté d'or et d'azur, au chef d'azur chargé de trois *fleurs* de lis d'or, qui est de Vermandois; parti de sable à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueules, qui est de Rouvroi; aux 2 et 3 d'or, à la fasce de gueules, qui est Duras, et sur le tout losangé d'or et de gueules, au chef du premier, qui est Saint-Simon. — **Saintes**, capitale de la Saintonge : de gueules, au pont d'argent, chargé de quatre tours du même sur une rivière aussi d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Saintonge**, province : d'azur, à la mitre d'argent, accompagnée de trois *fleurs* de lis d'or. — **Sarlat** : de gueules, à une salamandre d'or, couronnée du même; au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Sarrelouis** : d'argent, au soleil d'or dissipant des nuages d'azur, au chef de France. — **Saumur** : coupé d'azur sur gueules par une fasce d'argent, crénelée de deux créneaux du même maçonnés de sable, et accompagnée en chef de trois *fleurs* de lis d'or rangées; en pointe, la lettre S aussi d'or. — **Soissons** : de gueules, à la *fleur* de lis d'argent. — **Soissons**, comté-pairie : de France, au lambel à trois pendants d'argent.

Tarente, dans l'ancien royaume de Naples : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or; aux 2 et 3 de gueules, à la croix cantonnée de quatre besants d'argent, chargés chacun d'une croix de sinople, et sur le tout une cotice d'argent traversant l'écu. — **Thouars** : semé de France, au franc-quartier de gueules. — **Thouars**, duché-pairie : parti de 3, coupé d'un qui font huit quartiers, quatre en chef et quatre en pointe : au chef, au 1 d'or à un chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées et membrées de gueules, qui est de La Trémouille; au 2 de Bourbon; au 3 fascé d'or et de sable, qui est Coëtivi; au 4 d'Orléans; à la pointe, au 1 de Milan; au 2 de Montmorency-Laval; au 3 d'or, semé de *fleurs* de lis d'azur, au franc-quartier de gueules, qui est de Thouars; au 4 losangé d'or et de gueules, qui est de Craon. — **Tournay** : de gueules, à la tour d'argent, crénelée de trois créneaux en saillie du même, maçonnés de sable, mouvants de la pointe; au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Touraine**, province : de gueules, à trois tours d'argent, maçonnées de sable, posées deux et une, au chef cousu d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or; *alias :* semé de France, à la bordure componnée d'argent et de gueules. — **Tours** : de sable, à trois tours couvertes d'argent, maçonnées, ouvertes et ajourées du champ; au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. D'Hozier blasonne aussi les armes de cette ville : de gueules, à trois tours d'argent, rangées sur une terrasse de sinople; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or. — **Troyes** : d'azur, à la bande d'argent, accompagnée de deux cotices potencées et contre-potencées d'or; au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or.

Valois ancien, duché-pairie : d'Orléans, le lambel chargé d'un croissant d'azur à chacun des trois pendants. — **Valois** moderne, duché-pairie : d'Orléans plein. — **Vaucouleurs** : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, parti d'azur, à l'épée d'argent posée en pal, la garde d'or, accostée de deux *fleurs* de lis et surmontée d'une couronne fermée de France, qui est Darc. — **Verdun** : d'azur, à une *fleur* de lis d'or, surmontée d'une couronne fermée du même; *alias :* d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, couronnée du même. — **Vermandois**, province : échiqueté d'or et d'azur, au chef d'azur de cinq *fleurs* de lis. — **Verneuil**, duché-pairie : de France, au bâton de gueules, péri en bande. — **Versailles** : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, au chef d'argent, chargé d'un coq à deux têtes naissant, au naturel. — **Villefranche**, en Beaujolais : de gueules, à une porte de ville d'argent, flanquée d'une grosse tour du même, maçonnée de sable : au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — **Vitry-le-François** : d'azur, à une salamandre d'or, la tête contournée et couronnée du même, laquelle est couchée dans des flammes de gueules; au chef d'azur soutenu d'or, chargé de trois *fleurs* de lis du dernier. — **Vivarais**, province : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or; à la bordure du même, chargée de huit écussons d'azur.

Worcum, dans les Pays-Bas : parti, le 1 d'or, à une demi-aigle de sable, mouvante du parti, le 2 de gueules à trois *fleurs* de lis d'argent rangées en pal.

3o *Etablissements civils et religieux.* L'**Académie française** : de France, surmontée d'un soleil d'or avec cette devise : *A l'Immortalité.* — L'**Académie royale de musique** : de France. — L'**Académie des inscriptions et belles-lettres** : de France, et, en cœur, une médaille d'or représentant la tête du souverain régnant. — L'**Académie des sciences** : d'azur, au soleil d'or, accompagné de trois *fleurs* de lis du même. — Les **Augustins déchaussés** du couvent de Paris : d'azur, à une image de Notre-Dame couronnée de la couronne d'argent, accompagnée de trois *fleurs* de lis d'or, avec des palmes autour de l'écu et deux anges pour supports, par concession de Louis XIII.

L'abbaye du **Bec**, en Normandie : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'argent. — **Blangy** (abbaye), à Saint-Paul, en Artois : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or. — L'**Université de Bourges** : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, posées deux et une, et une main au naturel sortant d'un nuage mouvant du chef et tenant un livre de gueules bordé d'or.

L'abbaye de **Cîteaux**, chef d'ordre, en Bourgogne : semé de France, et en cœur l'écu de Bourgogne ancien, qui est bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules. — Le **Collège de France** : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, et en cœur un livre ouvert d'argent avec ces mots : *Docet omnia*, de sable.

La fabrique des **Etoffes de soie** de Lyon : les armes de la ville de Lyon, qui sont de gueules, au lion d'argent, au chef cousu de France.

L'abbaye régulière d'hommes des **Feuillants** : écartelé, aux 1 et 4 de France; aux 2 et 3 de gueules, et sur le tout d'argent à une branche feuillée de gueules.

L'évêché d'**Herreford**, en Angleterre : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'or renversées, posées deux et une, chargées de trois mufles de léopards aussi renversés du même. — L'abbaye royale de Notre-Dame d'**Hierre** : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or.

L'abbaye de **Jouarre**, ordre des bénédictins, dans le diocèse de Meaux : parti de trois et coupé d'un, qui font huit quartiers : au 1 d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, posées deux et une, à la bande componnée d'argent et de gueules brochant sur la première *fleur* de lis; au 2 de gueules à des chaînes d'or posées en croix, en sautoir et en orle; au 3 de gueules, à deux pals d'or; au 4 d'or, à un lion de gueules enfermé dans un double trescheur fleurdelisé du même; au 5 d'hermine; au 6 d'argent, à une guivre d'azur issante de gueules; au 7 d'argent, à une fasce de gueules et une bordure d'azur; au 8 d'or, à une bande de gueules chargée de trois alérions d'argent, et sur le tout de gueules, à neuf macles d'or accolés trois, trois et trois, parti d'hermine.

L'évêché de **Langres** : semé de France, en sautoir de gueules. — L'évêché de **Laon** : semé de France, à la croix d'argent, accompagnée d'une crosse de gueules posée en pal. — L'abbaye de **Liechtenstein**, en Allemagne : de gueules, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Lille-Dieu**, en Normandie, abbaye de l'ordre des prémontrés : d'azur, à une croix fleurdelisée d'or. — L'évêché de **Lisieux** : d'azur, à une crosse d'or posée en pal, accostée de deux *fleurs* de lis du même.

L'abbaye de **Marchiennes**, en Flandre : d'or, à l'escarboucle fleurdelisée de sable. — L'abbaye de **Molesme**, ordre de Saint-Benoît, généralité de Paris : d'azur, à deux croissants d'or en sautoir, et un écusson d'azur chargé de trois *fleurs* de lis d'or, accompagné en chef et en pointe de deux églises d'argent et aux flancs de deux mitres d'or doublées de gueules. — L'abbaye de **Montemer**, à Lyon : parti, au 1 d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or; au 2 de gueules à trois léopards d'or. — **Montpéron**, abbaye de filles, à Riom : d'azur, à une crosse posée en pal et une épée posée en fasce brochante, formant une croix cantonnée d'une *fleur* de lis au premier canton, et de trois étoiles aux trois autres, le tout d'or. — L'abbaye de **Morimond**, l'une des quatre filles de Cîteaux, diocèse de Langres : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, à une crosse d'argent en pal brochant sur le tout.

L'abbaye de Saint-Pierre d'**Orbay**, en Picardie, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur : d'azur, à deux clefs d'or passées en sautoir; à l'épée d'argent en pal, la pointe en haut, brochant sur les deux clefs, accostées en chef de deux *fleurs* de lis d'or et en flanc de deux larmes d'argent. — **Origny**, en Picardie, abbaye de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or. — **Ourscamp**, abbaye de l'ordre de Cîteaux, diocèse de Noyon : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, à deux crosses adossées et posées en pal d'argent, et un ours passant brochant sur le tout, de sable, emmuselé d'or.

L'Université de **Paris** : d'azur, à une main de carnation sortant d'une nuée d'argent du chef, tenant un livre du même au milieu de trois *fleurs* de lis d'or, avec ces mots : *Hic et ubique terrarum.* — **Parlements.** Tous les parlements de France portaient dans leurs sceaux les armes de France. Le parlement du Dauphiné écartelait de France et de Dauphiné. Le parlement de Pau écartelait de France et de Navarre. Pour l'Alsace, il était assez d'usage d'ajouter aux armes de France celles de l'Alsace, qui sont : de gueules, à la bande d'or accompagnée de six couronnes mises en orle du même, les cercles de celles du chef opposés aux cercles de celles de la pointe. — L'université de **Poitiers** : d'azur, à un livre ouvert d'argent surmonté de trois *fleurs* de lis d'or. — L'abbaye royale de **Poulange** : d'azur, à une crosse adextrée d'une clef et sénestrée d'une *fleurs* de lis de sable. — L'ordre des **Prémontrés** : semé de France, à deux crosses d'argent passées en sautoir, par concession du roi saint Louis. — Les **Prémontrés** du faubourg Saint-Germain, à Paris : d'azur, à un saint sacrement d'argent, le soleil et le pied d'or, accosté de deux *fleurs* de lis du même.

L'abbaye royale de Saint-Pierre de **Reims** : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or. — L'archevêché de **Reims** : semé de France, à la croix d'argent sur le tout. — Le chapitre de **Reims** : d'azur, à la croix pleine d'argent, cantonnée de quatre *fleurs* de lis d'or. — L'université de **Reims** : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent, qui est de Lorraine; surmonté d'une main d'argent tenant un livre et descendant d'une nuée du même. — **Royaumont**, abbaye, ordre de Cîteaux, diocèse de Beauvais : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, écartelé de gueules, à trois tours crénelées d'or, posées deux et une.

Saint-Augustin, abbaye, en Artois : d'azur, à quatre *fleurs* de lis d'or, une en chef, deux en flanc et une en pointe. — **Saint-Bernard**, collège de Dôle, en Franche-Comté : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, sur le tout un écusson d'azur, chargé d'un coq, à la bordure d'argent. — **Saint-Benoît**, le prieuré des religieuses bénédictines de Saint-Benoît-du-Sault, en Berry : d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'une S et d'un B de sable, accompagnés de deux *fleurs* de lis d'or. — **Saint-Benoît**, l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire : d'azur, à une croix d'argent, chargée de cinq roses de gueules, cantonnée en chef de deux *fleurs* de lis d'or, et en pointe de deux crosses du même, mises en pal et adossées. — L'évêché de **Saint-Brieuc** : d'hermine, à une mitre d'or, accostée de deux *fleurs* de lis du même. — **Sainte-Catherine**, les religieuses de Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers : semé de *fleurs* de lis d'or, une épée en pal, passée au travers d'une roue du même. — L'abbaye de **Sainte-Colombe**, près de Sens, ordre de Saint-Benoît : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, posées en pal, entre deux crosses adossées du même, les crosses accostées de six colombes d'argent, trois de chaque côté. — **Saint-Corneille**, abbaye royale à Compiègne : d'azur, à une crosse d'argent, surmontée de la couronne fermée de France d'or, et accostée de six *fleurs* de lis du même, trois de chaque côté, en pal. — **Saint-Crespin-le-Grand**, de Soissons, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît : d'azur, à une grande *fleur* de lis d'or et deux deux petites du même, naissantes de la grande, une en bande et l'autre en barre. — L'abbaye de **Sainte-Croix de Bordeaux** : d'azur, à une croix fleuronnée d'or, chargée en cœur d'une autre petite de gueules, contournée de deux larmes d'or en chef et de deux *fleurs* de lis en pointe. — **Sainte-Croix de la Bretonnerie**, les chanoines réguliers de Sainte-Croix de la Bretonnerie de l'ordre de Saint-Augustin : d'azur, à une croix pattée, dont le montant est d'argent et la traverse de gueules, accompagnée de trois *fleurs* de lis d'or. La devise générale de l'ordre est : *In hoc signo vinces.* — **Saint-Cyr**, abbaye royale, près de Versailles, fondée par Louis XIV : d'azur, à la croix haussée, fleurdelisée et couronnée de France, le tout d'or. — **Saint-Denis**, l'abbaye de Saint-Denis, près de Paris : de France, à un clou d'or en cœur, parce que l'abbaye possédait un clou de la Passion. — **Saint-Denis**, le chapitre royal de Saint-Denis de Douai : d'argent, à un écusson en pointe d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or, l'écu supportant un saint Denis de carnation, diadémé d'or, habillé de pourpre et de gueules, bordé d'or, soutenant avec ses mains sa tête mitrée d'or, le col ensanglanté. — **Saint-Cyran**, abbaye, diocèse de Bourges : semé de France, à deux crosses adossées d'argent. — **Saint-Dizier**, abbaye royale de filles, ordre de Cîteaux, diocèse de Châlons-sur-Marne : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, à un château donjonné de trois pièces d'argent, crénelé et maçonné de sable, posé dans un bateau aussi d'argent, écartelé d'or à un lion de sable. — **Saint-Faron-lez-Meaux**, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît : bandé d'or et d'azur de six pièces, écartelées d'azur, à une *fleur* de lis d'or. — L'abbaye royale de **Saint-Germain des Prés**, à Paris : de France, à l'écu en cœur de sable, chargé de trois besants d'argent, posés deux et un. — **Saint-Guilain**, abbaye en Hainaut : parti de l'empire et de France. — **Saint-Haimeran**, abbaye en Allemagne : écartelé, aux 1 et 4 de l'empire, parti de France; aux 2 et 3 d'argent, à un demi-vol de gueules, parti de gueules, à une clef d'argent, posée en pal. — **Saint-Julien**, abbaye de Tours : d'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre *fleurs* de lis d'or. — L'abbaye de **Saint-Léger de Soissons** : d'azur, à une *fleur* de lis d'or, surmontée en chef d'un croissant d'argent à dextre, et à sénestre d'une étoile d'or. — **Saint-Lô**, prieuré à Rouen, chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin : d'or, au léopard de gueules, au chef endenté d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis et deux demies d'or. — L'abbaye de **Saint-Maur-sur-Loire** : d'azur, à sept *fleurs* de lis d'or, posées trois, trois et une. — **Saint-Maur**, la congrégation de Saint-Maur, réformation de l'ordre de Cluny, portait, sans indication d'émail : le mot *Pax* enfermé dans une couronne d'épines, sommée d'une *fleur* de lis et soutenue de trois clous de la Passion. — **Saint-Médard**, abbaye, en Tournaisis : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or. — L'abbaye de **Saint-Médard de Soissons**, ordre de Saint-Benoît : de gueules, à une crosse d'or, un guidon d'argent adossé, accosté de deux *fleurs* de lis d'or. — Le couvent des religieux de l'abbaye de **Saint-Ouen**, à Rouen : d'or, à un évêque de carnation, vêtu d'une aube d'argent et d'une chasuble d'azur enrichie d'or, la tête couverte d'une mitre, donnant la bénédiction de la main dextre et tenant de la sénestre une croix d'archevêque d'or, et aux pieds dudit évêque un écusson d'azur à trois *fleurs* de lis d'or. — L'abbaye de **Saint-Pierre de Lyon** : de gueules, à une clef d'argent, posée en pal, accostée d'une S à dextre et d'un P à sénestre du même; au chef d'azur, chargé de trois *fleurs* de lis d'or. — L'abbaye royale de **Saint-Pierre de Reims** : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or. — Les religieux de **Saint-Remy**, à Reims : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, à la croix d'argent. — **Saint-Victor**, abbaye, ordre de Saint-Augustin, à Paris : d'azur, à une escarboucle pommetée et fleurdelisée d'or. — L'abbaye de **Saint-Vincent**, de Laon : de gueules, à trois *fleurs* de lis d'argent, posées deux et une, à la crosse du même, posée en pal, le pied appuyé sur la *fleur* de lis de la pointe. — **Sainte-Sauve**, abbaye, près de Valenciennes : d'or, à une aigle de sable, parti d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or. — L'abbaye de **Sept-Fontaines**, en Champagne : d'azur, à une crosse d'argent, accostée de la lettre S d'or, et de deux *fleurs* de lis du même. — L'abbaye de **Silly**, généralité d'Alençon : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, à la bordure de gueules, chargée de huit besants d'or. — La maison de **Sorbonne** a les mêmes armes que son fondateur, Robert de Sorbon, qui sont, sans indication d'émail : une roue de fortune, par allusion à *sors bona*, les rais de cette roue fleurdelisés, accompagnée de ces mots du psaume : *Vox tonitrui in rota*, se rapportant à ses censures et à ses décrets.

Tournai (l'évêché de), en Flandre : semé de France, à la tour d'or surmontée de deux crosses de gueules.

L'abbaye de Notre-Dame du **Val de Gif**, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Paris, près de Versailles : d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, à la tête de reine d'argent couronnée d'or, posée entre les deux *fleurs* de lis du chef. — L'abbaye de **Vaux-de-Cernay**, ordre de Cîteaux, diocèse de Paris : d'azur, à trois croissants d'argent, posés deux et un, surmontés en chef de trois *fleurs* de lis du même. — L'abbaye de **Vilers-Canivet**, généralité d'Alençon : d'azur, à une Notre-Dame tenant son Enfant Jésus de la main droite, un lis de jardin de la gauche, couronnée d'une couronne à l'antique, le tout d'or, et accostée de deux *fleurs* de lis du même.

4o *Corporations et communautés.* La communauté ou corporation des maîtres d'**Armes** de Paris : d'azur, à deux épées nues, posées en sautoir d'argent, la garde d'or, accompagnées de quatre *fleurs* de lis du même, par concession de nos rois. Louis XIV permit à cette corporation, en 1706, de faire frapper des jetons avec ces armes.

La communauté des **Chirurgiens** : d'azur, à la *fleur* de lis d'or, accompagnée de trois boîtes couvertes du même. — Le **Clergé de France** : d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, à deux clefs, l'une d'argent et l'autre d'or pardessus, la première passée en sautoir.

La compagnie des **Indes** : de sinople, à la pointe ondée d'argent, sur laquelle est couché un fleuve au naturel, appuyé sur une corne d'abondance d'or; au chef d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or, soutenu d'une fasce en devise aussi d'or, ayant deux sauvages pour support et une couronne tréflée, par concession du roi, donnée à Paris au mois d'août 1717.

La communauté des **Libraires** et imprimeurs de Paris : écartelé, aux 1 et 4 de l'Université, aux 2 et 3 de la ville de Paris, le tout surmonté d'un chef semé de France.

La communauté des **Marchands**, de Strasbourg : de gueules, à une *fleur* de lis d'argent. — La communauté des **Merciers**, de Paris : de sinople, à trois navires d'argent, le pavillon du grand mât d'azur, à trois *fleurs* de lis d'or, et en chef une nuée d'argent enfermant un soleil d'or sur azur.

La communauté des **Orfèvres**, de Paris : de gueules, à la croix engrêlée d'or, accompagnée aux 1 et 4 canton d'une coupe d'or couverte, et aux 2 et 3 d'une couronne de France, au chef cousu d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or. — La communauté des **Orfèvres**, de Reims : d'azur, à une croix dentelée d'argent, chargée en cœur d'une sainte ampoule de sable et cantonnée aux 1 et 4 d'un ciboire d'or; aux 2 et 3 d'une couronne du même, au chef d'azur, semé de *fleurs* de lis d'or.

L'Académie des **Peintres**, de Paris : d'azur, à trois écussons d'argent posés deux et un, à la *fleur* de lis en cœur, l'écu soutenu par une aigle tenant à son bec cette légende : *Academia regia picturæ et sculpturæ.* — La communauté des **Potiers de terre**, de Paris : écartelé en sautoir d'azur et d'argent; le 1 chargé d'une *fleur* de lis d'or; le 2 d'un vase rempli de trois lis et de deux roses tigées en bouquet d'argent, accostées de deux burettes affrontées du même; le 3 d'un carreau de sinople; le 4 d'un carreau à six pans de gueules.

La communauté des **Verriers-faïenciers** : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux *fleurs* de lis et en pointe d'une tige de fougère de trois branches sur un tertre de sinople, au chef de vair de trois tires. — La communauté des **Vitriers-peintres**, de Paris : d'azur, à trois losanges d'argent, à la *fleur* de lis d'or en cœur.

Terminons par une anecdote ce long et très-monotone article consacré aux *fleurs* de lis.

Le poëte Arnault étant allé, au commencement de 1792, demander au peintre David des dessins de costumes pour sa tragédie de *Lucrèce*, en reçut d'abord un accueil très-bienveillant; mais tout à coup l'artiste, qui avait, comme on le sait, des opinions révolutionnaires fort prononcées, examine le poëte et lui dit sèchement et en fronçant le sourcil : « Je n'ai pas de dessins pour quelqu'un qui porte ce que vous portez là. » Arnault s'examine à son tour et s'aperçoit que, suivant la mode adoptée par la jeunesse aristocratique du temps, son gilet, sa cravate et ses gants sont semés de *fleurs* de lis. Il sentit la faute qu'il avait commise en se présentant ainsi affublé devant l'ardent patriote. Il aggrava même sa situation par une réponse que quelques-uns ont appelée spirituelle, et qui n'était que grossière : « Monsieur David, dit-il, nous ne rougissons pas de ces marques-là dans notre parti; nous aimons même à les montrer; tandis que dans le vôtre les gens qui les portent, et il y en a plus d'un, se gardent bien de s'en vanter, et pour cause. »

Pour comprendre ce trait, il faut se souvenir que sous l'ancien régime les galériens étaient marqués d'une *fleur* de lis sur l'épaule.

Arnault, dans ses *Souvenirs d'un sexagénaire*, ne dit pas ce que répondit David, qui, sans doute, ne resta pas muet devant cette brutale et ridicule attaque, et qui eût pu reprocher à l'ex-valet de la garde-robe du comte de Provence de porter les *fleurs* de lis moins comme un drapeau que comme une livrée. D'ailleurs, l'excellent homme se vantait quand il parlait de *son parti.* Il n'en eut jamais sérieusement d'autre que sa réputation littéraire.

— Bibliogr. Fleurs de *lis :* armoiries des rois de France. Le *Lys très-chrétien, florissant en la foi chrétienne*, par Tristan de Lescagne (Paris, 1540, 1611, in-4o); le *Blason des célestes et très-chrestiennes armes de France, contenant le devis de trois fleurs de Sapience, Justice et Bon conseil assises au champ de Vertu*, par Jacq. de La Mothe, seigneur de Huppigny (Rouen, 1549, in-16); *De triplici Francorum liliorum incremento, hoc est I. litterarum, II. religionis, III. armorum, etc.*, auctore Claud. Espencaeo (Paris, 1575, in-8o; 1619, in-fol.; dans l'édition de 1619, on trouve, p. 940 : *Sermo de francicis liliis*, et *Traité de l'excellence des trois fleurs de lys*, par Jean Chalumeau); *Discours de la dignité et précellence des fleurs de lys, et des armes des roys de France*, par Jean Gosselin (Melun, 1593, in-8o; Tours, 1593, in-8o; Nantes, 1613-1615, in-8o); *Elogium de laudibus et prærogativis sacro liliorum in stemmate regis Gallorum existentium*, authore R. P. F. Joh.-Lud. Vivaldo de Monte Regali ordinis prædicator. (Paris, 1608, in-8o, et dans le tome II des *Scriptores ordinis prædicatorum*); *Panégyre orthodoxe mystérievx et prophétique sur l'antiquité, dignité, noblesse et splendeur des fleurs de lys, etc.*, par le R. P. H. Ravlin (Paris, 1626, in-8o); le *Lys sacré justifiant le bon-heur de la piété par divers parangons du lys avec les vertus et les miracles du roy S. Louys et des autres monarques de France, etc.*, par le P. G.-E. Rousselet (Lyon, 1631, in-4o); *Traité*